



Le tsunami



Un tsunami est l'arrivée à la côte d'une série de vagues géantes et puissantes. Il provient du déplacement brutal d'une grande quantité d'eau lié à :

- ▶ un séisme sur une faille sous-marine
- ▶ une éruption volcanique
- ▶ un glissement de terrain en bord de mer ou sous-marin
- ▶ l'impact d'une météorite dans l'océan.

Risk an péyi-la ? Sonjé-y...

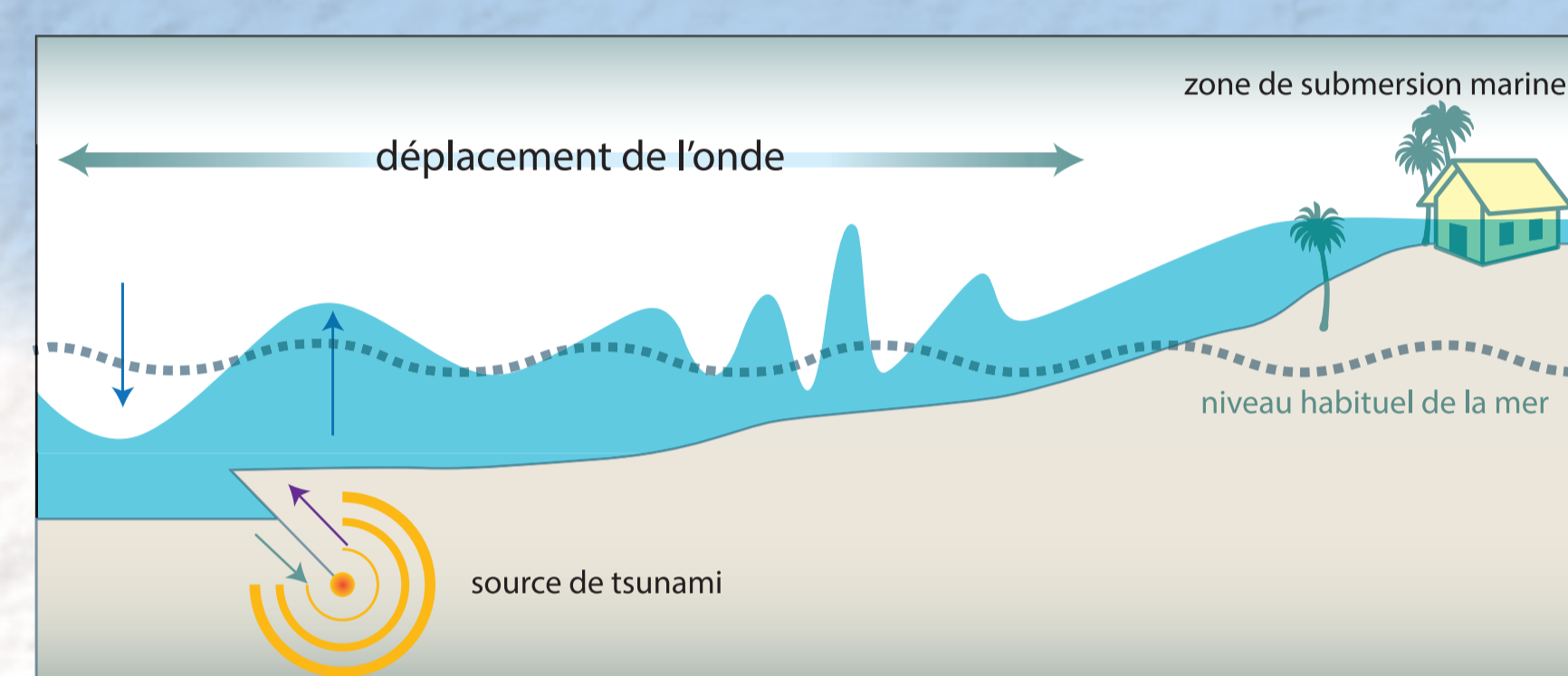
Aux Antilles, la hauteur des vagues n'excéderait pas 10 m. Sur les 400 dernières années, plus d'une vingtaine de tsunamis ont touché les Petites Antilles.

1755 : un séisme très puissant à Lisbonne provoque un tsunami. Les vagues mettent 7 heures pour traverser l'Atlantique avant de toucher les côtes antillaises. En Martinique, la mer se retire sur **1,6 km**. Des vagues de **4 m de haut** font plusieurs victimes à Saint-Anne (Guadeloupe).

2003, 2004 et 2006 : les éruptions de Montserrat et un séisme aux Saintes génèrent des tsunamis avec des **vagues atteignant jusqu'à 2 m** en Guadeloupe en moins d'une dizaine de minutes.

LE TSUNAMI :

- 1** arrive de quelques minutes à plusieurs heures après le phénomène déclencheur
- 2** est souvent précédé d'un retrait de la mer
- 3** comprend des vagues espacées de plusieurs dizaines de minutes : la plus dévastatrice est rarement la première.



Formation d'un tsunami Modifié d'après M. Perroche, DEAL 2016

Conduite à tenir

La surveillance des tsunamis est assurée par le **centre d'alerte de Hawaï**. C'est la préfecture qui est chargée de diffuser l'alerte aux organismes de secours et à la population.

Attention : un tsunami n'est pas systématiquement lié à un séisme ressenti à terre.

En cas d'alerte, ou de retrait de la mer, éloignez-vous des côtes et rejoignez les hauteurs à pied, pour atteindre une altitude de sécurité supérieure à 15m.

Attendez que les autorités déclarent le danger écarté.



Projet de panneau de prévention au risque tsunami, en cours de mise en place en Guadeloupe



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

Liberté
Égalité
Fraternité